

DECISION N°2008-1

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

Vu le code de l'environnement,

Vu, le décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées et aux Parcs naturels marins et notamment son article R334-36,

Vu le contrat de détachement du 25 février 2008 de Monsieur Thierry CANTERI, administrateur des affaires maritimes, en qualité de directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise.


DECIDE

Article 1 : Thierry CANTERI est nommé directeur délégué de l'Agence des aires marines protégées auprès du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise pour une durée de trois ans.

Article 2 : La présente décision prendra effet le 25 février 2008 et sera notifié à Monsieur Thierry CANTERI.

Fait à Brest, le 25 février 2008

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées



Olivier LAROUSSINIE
Olivier Laroussinie
Directeur

